

**ABONNEMENT.**  
**SOMMUR :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 chez tous les Libraires,  
 A PARIS,  
 chez DONGREL et BULLIÈRE,  
 Place de la Bourse, 33,  
 A. EWIG,  
 Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

**INSERTIONS :**  
 Annonces, la ligne . . . 30 c.  
 Réclames, — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf résiliation dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.  
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS  
**BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR**

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
 10 Novembre 1879.

**Bulletin politique.**

Il s'est élevé entre les journaux républicains et les feuilles religieuses une polémique à propos des Bureaux de bienfaisance. L'Union estime que les catholiques doivent réserver leurs aumônes pour leurs pauvres, s'en faire eux-mêmes les distributeurs sans recourir à l'intermédiaire des Bureaux de bienfaisance réorganisés ; les journaux républicains crient au scandale, dénoncent les conservateurs à la vindicte publique en s'écriant : « La charité n'est pas une question de parti, et vous déshonorez la bienfaisance en y mêlant la politique. »

Mais, dirons-nous aux journaux républicains, qu'a donc fait le gouvernement quand, sur les réquisitions incessantes des feuilles républicaines, il a expulsé des Bureaux de bienfaisance et des commissions des Hospices tous les conservateurs ? A commencer par l'élément religieux, les hommes dévoués qui depuis vingt ans et plus, pour quelques-uns, administraient les Bureaux de bienfaisance, gratuitement étaient-ils indignes de leur mandat ? Non, car en les révoquant l'autorité compétente leur adressait des félicitations et des remerciements.

Mais le gouvernement, les meneurs du radicalisme avaient besoin de ces situations pour exercer une influence électorale, et ils ont déshonoré la bienfaisance en y mêlant la politique. Vous protestez en vain. Est-ce qu'à Lyon il n'a pas été prouvé que les nouveaux administrateurs des Bureaux de charité exigeaient, en quelque sorte, des cartes de civisme ? Est-ce que certaines familles n'ont pas été privées de secours parce qu'elles envoyaient leurs enfants chez les Frères ? Est-ce que tout dernièrement, à Paris, il n'a pas été question d'accorder exclu-

sivement une prime en nature aux familles pauvres qui enverraient leurs enfants à l'école laïque ?

En vérité, il vous sied bien, messieurs les radicaux, de parler d'impartialité dans la charité, vous qui demandez et obtenez chaque jour la révocation de petits fonctionnaires, de petits employés que vos arrêtés préfectoraux et municipaux plongent dans la misère. Est-ce que l'un des vôtres ne disait pas dernièrement : « la République est au-dessus des questions de sentimentalité. Qui n'est pas avec nous est contre nous... Tant pis pour qui est contre nous ! Prenons nos adversaires par la famine ! »

Donc, pas d'équivoque et pas d'hypocrisie, c'est vous seuls qui avez fait de la charité une question de parti, ou plutôt qui avez supprimé la charité et l'avez remplacée par la politique.

La charité n'a pas d'opinion, dites-vous : certes ! mais est-ce que les conservateurs n'ont pas à venir en aide aux misères que les persécuteurs de la religion ont faites ? Est-ce aux journaux républicains que les feuilles conservatrices demandent de souscrire pour subvenir aux frais nécessités par l'expulsion des Frères et des Sœurs de leurs écoles ?

Est-ce aux radicaux que les catholiques iront demander la somme suffisante pour parfaire le traitement des Sœurs et des Frères, réduits au minimum dérisoire que l'on sait ? Nous en aurions long à dire sur cette question douloureuse, mais nous devons nous arrêter. En soulevant la question, les radicaux ont prouvé une fois de plus qu'ils n'écoutaient que leur ressentiment. Tant pis pour eux s'ils sont écorchés aux épines de la discussion ! (Patrie.)

**Chronique générale.**

M. de Baudry d'Asson, député de la Vendée, vient d'adresser la lettre suivante à M. le ministre de l'intérieur :

« Château de Fonteclose, 30 octobre 1879.

» Monsieur le ministre et honoré collègue,

» Je viens vous prévenir que, le lendemain de l'ouverture des Chambres, j'aurai l'honneur de vous adresser une question. Elle sera relative aux révocations des maires et des adjoints qui assistaient au banquet royaliste de La Roche-sur-Yon, banquet qui n'était rien de plus qu'une réunion privée, autorisée par la loi.

» Je me réserve, monsieur le ministre, de qualifier comme il le mérite, à la tribune, un acte dont vous avez assumé toute la responsabilité.

» Qu'il me suffise, aujourd'hui, de vous dire qu'il a soulevé contre vous, une fois de plus, en Vendée, l'indignation publique, et qu'il est l'œuvre d'un ministère aux abois.

» L'année dernière, à pareille époque, étrange coïncidence, j'avais l'honneur d'écrire à M. de Marcère, alors ministre de l'intérieur, pour protester contre ma révocation de délégué cantonal. Je lui annonçais « une fin pitoyable et prochaine. » Ne me serait-il pas permis, monsieur le ministre, d'être prophète une fois de plus ?

» Recevez, monsieur le ministre et honoré collègue, l'hommage de ma haute considération.

» A. DE BAUDRY D'ASSON,  
 Député de la Vendée.

A peine la Chambre des députés aura-t-elle repris ses travaux qu'un déluge d'interpellations et de projets va fondre sur elle.

Indépendamment de l'interpellation de notre honorable ami, M. de Baudry d'Asson, nous aurons celle de M. Louis Blanc. M. Blanc a déclaré que, quelles que soient les combinaisons adoptées par les groupes de gauche, il était résolu à déposer sa proposition en faveur de l'amnistie plénière dès la première séance.

Puis viendra la proposition Bardoux sur le scrutin de liste.

Un membre de l'extrême gauche se pro-

pose d'interpeller M. le garde des sceaux Le Royer, au sujet de l'abandon de poursuites contre M<sup>r</sup> Freppel, pour son discours prononcé à Nantes.

On doit également demander compte au gouvernement de l'usage arbitraire qu'il a fait des pouvoirs à lui conférés par la loi récemment votée, en amnistiant le citoyen Humbert.

Enfin, il est question d'une interpellation relative aux fonctionnaires, préalablement soumise à l'Union républicaine par un de ses membres, et précédée d'une démarche faite, auprès de MM. Léon Say et Le Royer, par les députés signataires dont les départements ne sont pas encore, paraît-il, suffisamment épurés.

Nous avons eu l'occasion de signaler la conduite contradictoire de certains députés et sénateurs de la gauche qui, tout en demandant à grands cris l'enseignement laïque, confient leurs enfants à des établissements religieux. Voici, dans le même ordre d'idées, un fait dont la Patrie nous garantit l'exactitude :

Cette année, à l'époque des premières communions, un journaliste rencontre un matin, tout cravaté de blanc, en habit, un conseiller municipal parisien, fougueux partisan de l'enseignement laïque, ennemi déclaré de la religion catholique et faisant profession de libre-penseur.

— Où courez-vous donc si beau, à cette heure ? lui demanda-t-il. Êtes-vous de noces ?

— Non. Je suis pressé... répondit notre conseiller d'un air fort embarrassé.

— Et qu'avez-vous donc à faire de si pressé ? continua l'interlocuteur en arrêtant son homme, qui cherchait à lui échapper.

— Laissez-moi donc ! J'arriverai en retard.

— Et où ça ? Vous avez l'air tout drôle.

— Eh bien ! je vais... je vais à la première communion de ma fille.

— Vous ? Allons donc !

34 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**AVENTURES D'UN GENTILHOMME**

**LE MANOIR DE ROSVEN**

XVI

**LA CROIX DES BLEUS.**

(Suite.)

Antonio et ses grenadiers l'empêchèrent de se jeter sur leur ancien officier qui ne tressaillit même pas, car il était d'une bravoure à toute épreuve. Seulement il se tourna vers Ermel et dit ironiquement :

— Monsieur le colonel ! vos prisonniers, ce me semble, ne sont pas mieux gardés que n'étaient les miens.

Ermel s'élança sur Arrache-Tout.

— Malheureux ! que faites-vous ?... Arrêtez ! Le marin avait pris Famine par sa ceinture tri-coloire, et, aux risées de la multitude, il le faisait tourner comme une fronde autour de sa tête.

— Faut-il l'esclapouter comme un crapaud ?

Faut-il l'élinguer au bout d'une branche ? demandait l'herculeen matelot.

— A une branche ! et hissoué ! répondaient les corsaires.

— Grâce ! grâce ! s'écria Francisca, secondant Ermel dans son généreux dessein.

Mais Arrache-Tout répondit :

— J'ai perdu mon écubier de babord ; me voici borgne pour la vie !... Il sera pendu !

— Au bout d'une branche ! criaient les corsaires en préparant déjà la corde qui servait tout à l'heure à garrotter les Chouans.

— Il sera pendu !... Je ne connais personne !

Le petit capitaine Piment accourut en prenant le colosse par la cravate (on se rappelle que ce n'était pas la première fois) :

— Tu ne connais personne !... Et moi ?

— Vous, capitaine... pardon !... je vous connais ! répondit le maître apaisé subitement et qui posa le sans-culotte à terre : — mais, regardez, poursuivait-il d'un ton dolent, ils m'ont crevé une des bécotilles...

— L'autre y verra mieux ! fit Piment.

— Vrai ! s'écria naïvement Arrache-Tout.

Les corsaires et les paysans ne renouaient pas néanmoins au projet de rendre à Famine le mal qu'il leur avait fait.

— C'est lui, disait l'un, qui a été l'auteur de tout.

— C'est lui qui a deux fois levé les gens de Vannes contre Rosven...

— C'est lui qui a fait guillotiner M<sup>r</sup> de Kerma-

rek !  
 — Il a renié Dieu ! il a fait tuer des prêtres !... à l'arbre !

Mathieu Piment donna un coup de sifflet, car on ne s'entendait plus, les corsaires criaient silence et le petit capitaine dit :

— Écoutez !... Qui a le plus souffert ?... c'est-il ou non ceux de Rosven ?... Bon !... Et qui est-ce qui nous commande tous ?... M. Ermel, pas vrai ?... Laissez donc faire M. Ermel une bonne fois... Si M. Ermel veut qu'on le pendre, je promets de faire le nœud en fin matelot.

— Mes amis ! dit alors Ermel, il ne s'agit pas à présent du sort des prisonniers !... Gardons-les ! ramenons-les à Saint-Ermel, et plus tard on les traitera comme il convient de les traiter. Ramassons maintenant les morts et les blessés, descendons vers l'église pour remercier Dieu de notre délivrance... et pour rendre les derniers devoirs à ceux qui ont péri.

En prononçant la fin de ce petit discours, la voix du jeune gentilhomme trembla, car dans la charrette se trouvait le cadavre du patriarche de Rosven, et tout autour gisaient les corps des serviteurs morts pour la défense de leurs maîtres.

Les gens de Saint-Ermel, les corsaires, les grenadiers exécutèrent les volontés du jeune gentilhomme ; mais les Chouans des autres paroisses s'écrièrent tous d'une voix :

— A Vannes ! A Vannes !... Plus de roi, plus de lois !... A Vannes !

Puis, comme un tourbillon, ils disparurent en prenant la route de la ville. Il ne resta plus sur le lieu du combat que les gars ralliés par Jean du Gavre, et Morvan-Béquille, avec les acteurs principaux de cette histoire.

L'influence d'Ermel sur ce petit nombre d'hommes était assez grande pour qu'il espérait se faire parfaitement obéir.

Le colonel, une vingtaine de soldats ou gardes nationaux, et le citoyen Famine plus mort que vif, étaient confiés à la garde de Jean du Gavre.

Ermel, maîtrisant ses émotions, se consacra tout entier à de nobles et pénibles devoirs. Il voulut que, dans l'une des charrettes, on déposât tous les cadavres des serviteurs de Rosven, mais qu'une fosse fût creusée au bord du chemin pour y renfermer les restes des Bleus qui avaient péri pendant la mêlée.

Les blessés de la famille et ceux du village furent rassemblés dans l'autre tombereau. — Là, Kerbozec, Hilaire, Louise, le vieux Gavésio et Armand, qui n'avait plus la force de se soutenir, furent réunis aux Chouans et aux soldats d'Antonio hors d'état de marcher. On doit dire que, durant la première partie de la route, les femmes de la métairie avaient pansé les prisonniers du mieux qu'elles avaient pu, et qu'alors Mélie et le recteur

— Que voulez-vous ? C'est ma femme... vous savez... les femmes...

— Eh ! mon cher, ne vous en défendez pas tant, le mal n'est pas si grand...

Nous ne révélerons pas à M. Engelhard le nom de ce faux libre-penseur ; nous dirons seulement qu'il a son culte tout particulier pour Robespierre et qu'il a adressé jadis à Napoléon III une pièce de vers des plus éloquentes, — écrivain de talent du reste.

Et dire qu'on les compte par milliers, ces libres-penseurs convaincus !

## LE DÉSASTRE PHILIPPART.

La débâcle financière qui a eu lieu à la Bourse, la semaine dernière, a gravement atteint un grand nombre d'hommes d'affaires et en même temps beaucoup de tripoteurs politiques qui favorisaient l'entreprise de M. Philippart et certains autres. ON S'ATTEND A DES SCANDALES.

M. Philippart a disparu, et cette disparition a donné naissance à une foule de fausses nouvelles. Les uns prétendaient que le financier belge s'était suicidé ; les autres qu'il était fou ; d'autres enfin que la gendarmerie était à ses trousses. Or, pendant qu'on cancanait si lugubrement, M. Philippart se promenait tranquillement sur les boulevards.

Au milieu de ces faux bruits, nous dégageons ces nouvelles très-avisées. M. Philippart a envoyé, vendredi soir, cette dépêche toute spartiate à la Banque Européenne : « Sacrifiez-moi, mais sauvez la... banque ! »

Les bons sénateurs et députés républicains qui composent le conseil d'administration de M. Philippart ont admiré ce beau désintéressement et résolu d'en profiter. Ils sauveront la banque, si leurs dupes n'y mettent obstacle. Vendredi, ils publiaient, par l'entremise d'une agence, une petite note ainsi conçue :

« Le conseil d'administration de la Banque Européenne a l'honneur d'informer le public que M. Simon Philippart a cessé de faire partie du conseil d'administration de la Société.

» M. Alfred Blanche a été nommé président du conseil et administrateur-délégué.

» Une assemblée des actionnaires va être convoquée à Bruxelles, conformément aux exigences de la loi, pour recevoir toutes les communications du conseil sur la situation de la Société, et pour statuer sur le sort des avantages statutaires faits à M. Philippart, en raison du concours personnel qu'il devait donner à la Société, et qu'il n'est plus appelé à continuer. »

Cette note ne fera point rêver agréablement les débiteurs de la Banque européenne. Leurs rêves aboutiront certainement à des résolutions énergiques. La banque qui renie M. Philippart sera certainement poursuivie, et toute cette grande débâcle finira par un grand scandale.

## Mort d'Abd-el-Kader.

On annonce de Damas la mort d'Abd-el-Kader. L'ancien émir d'Algérie s'éteignait de vieillesse dans cette ville, au moment même où l'on inaugurerait à Nantes le monument funèbre de La Moricière à qui il remit son épée lorsqu'il renonça à la lutte contre la France.

C'est une grande figure qui disparaît, la dernière peut-être du monde de l'Islam.

Abd-el-Kader, troisième fils de Sidi-el-Hadji-Maheddin, marabout de la province d'Oran, était né près de Mascara en 1807.

Son rôle politique et militaire commença presque au début de nos guerres d'Afrique. Il voulait affranchir son pays aussi bien de la domination ottomane que de la domination française. Dès 1832, il assiégeait Oran.

On connaît ses exploits pendant quinze ans sur cette terre d'Afrique où il tint tête, avec une indomptable énergie, à Clauzel, à Bugeaud, à La Moricière, auquel il ne se rendit qu'après avoir épuisé ses dernières ressources, en 1847. La capitulation le laissait libre de se retirer soit à Alexandrie, soit à Saint-Jean-d'Acres.

Mais le gouvernement, ne ratifiant pas ces conditions, emprisonna l'émir d'abord au fort Lamalgue, puis au château de Pau, et enfin au château d'Amboise, où il resta détenu jusqu'au moment de l'Empire. Napoléon III lui rendit la liberté promise par la capitulation, se contentant de la parole jurée sur le Coran de ne plus porter les armes contre la France.

Abd-el-Kader a tenu son serment, et, retiré à Damas, il a toujours témoigné une grande sympathie à la France, notamment lors des massacres de Syrie où il prit énergiquement la défense des chrétiens. Il reçut, à cette occasion, le grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

## Chronique militaire.

D'après un journal de Paris, il se pourrait que l'on modifiât bientôt les conditions imposées aux jeunes gens qui se destinent à l'Ecole de Saint-Cyr ou à l'Ecole polytechnique, et qui n'ont pu y être admis à l'âge de 20 ans révolus, limite reculée depuis quelques mois jusqu'à 24 ans, mais à titre provisoire. Ces jeunes gens sont actuellement tenus de servir pendant deux années dans l'armée permanente pour avoir de nouveau le droit de concourir jusqu'à 25 ans. Ces deux années doivent être exclusivement consacrées au service militaire proprement dit.

Si les chefs de corps se conforment strictement à cette prescription réglementaire, l'examen est renvoyé à une période minima de trois ans après l'incorporation. Mais beaucoup de colonels laissent ces jeunes gens libres de travailler dès leur arrivée au régiment, de sorte que ceux-ci peuvent alors subir de nouvelles épreuves, deux ans juste après l'examen dans lequel ils avaient échoué.

On se proposerait, paraît-il, d'accorder

aux candidats à ces deux Ecoles, âgés de plus de 20 ans, une faveur analogue, un sursis de deux ans, dont jouissent les recrues qui prouvent que, soit pour leur apprentissage, soit pour les besoins de l'exploitation agricole, industrielle ou commerciale, à laquelle ils se livrent pour leur compte ou pour celui de leurs parents, il est indispensable de ne pas les enlever immédiatement à leurs travaux. Si cette forme de sursis n'était pas jugée applicable dans le cas particulier qui nous occupe, on pourrait, d'ailleurs, avoir recours à celui qu'obtiennent les engagés conditionnels d'un an quand ils désirent achever, avant d'entrer dans l'armée, les études de la faculté ou des Ecoles auxquelles ils appartiennent.

Le délai de ce dernier sursis s'étend jusqu'à l'âge de 24 ans. Il serait par conséquent plus avantageux que le précédent. On sait, du reste, que l'autorisation de surseoir à l'appel ne diminue en rien les obligations militaires et que la durée de la présence sous les drapeaux reste la même. A ce point de vue il n'y aurait donc aucune atteinte au principe du service militaire obligatoire. Mais afin qu'il ne puisse y avoir de déceptions, nous répétons en terminant que ce dont nous venons de parler est encore à l'état de projet.

Les anciens sous-officiers âgés de moins de 30 ans et comptant de 5 à 7 ans de services, qui désireraient être employés dans le service de la culture du tabac en qualité de commis de surveillance, sont invités à se présenter, avant le 4 décembre prochain, au directeur des tabacs du département le plus rapproché de leur résidence, qui les renseignera sur la position qui pourrait leur être faite dans l'administration. Ceux qui compteraient plus de 7 années de services militaires pourraient être admis exceptionnellement jusqu'à l'âge de 34 ans.

L'armée française va prochainement avoir une modification à sa coiffure. Le képi va disparaître, et il sera remplacé par une coiffure sans visière, se rapprochant beaucoup du bonnet de police, dont l'usage fut abandonné en 1870. Ce nouveau bonnet n'aura pas de gland et sera orné d'un galon de laine pour les officiers et soldats ; la couleur de ce galon variera suivant l'arme à laquelle appartiennent les officiers ; le numéro du corps sera placé sur le devant du bonnet.

Cette coiffure se pliera en deux et pourra se mettre dans le sac sans être détériorée.

Ajoutons que M. le ministre a prescrit, en même temps, aux corps de troupes de l'armée active chargés des corps de territoriaux, de constituer sans retard ces approvisionnements, de manière que la livraison de ces effets soit terminée pour le 31 décembre prochain, et, au plus tard, pour le 31 janvier prochain.

M. Berthe, général de division récemment promu, est nommé au commandement de la 47<sup>e</sup> division d'infanterie et des subdivisions de région du Blanc, de Châteauroux, de Parthenay et de Poitiers.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Maurice Busson, élève de l'Institution Saint-Louis de Saumur, vient de subir avec succès les examens du baccalauréat ès-lettres (1<sup>er</sup> degré).

M. Léon Revault, élève de la même maison, vient d'obtenir, devant la Faculté des sciences de Poitiers, le diplôme d'études de l'enseignement secondaire spécial.

Un de nos jeunes compatriotes, M. Marcel Ménager, élève du collège communal de Saumur, vient également d'être reçu à l'examen du baccalauréat ès-sciences.

## Le crime des Rosiers.

Vendredi dernier, dans l'après-midi, les voisins de M. Delaunay, Nicolas, propriétaire au village du Mothey, commune des Rosiers, surpris de ne l'avoir pas vu depuis quatre jours, et mis en éveil par les beuglements et cris des animaux qui étaient dans les étables, firent part de leurs craintes à la brigade de gendarmerie de Gennez, qui se rendit au domicile de M. Delaunay, assisté de M. le maire des Rosiers et d'un serrurier.

M. Delaunay était étendu sans vie, sur le dos, dans sa cuisine, au rez-de-chaussée. Il avait le crâne fracturé par la décharge d'une arme à feu chargée de gros plomb.

Les meubles avaient été ouverts, fouillés ; tout le linge était en désordre.

Le vol a été le mobile du crime, c'est incontestable. Quand et comment ? on ne sait rien, aucun étranger n'a été vu dans la contrée. Le parquet de Saumur s'est transporté samedi matin au domicile de M. Delaunay et a ouvert une enquête.

Nous pouvons ajouter aux premiers renseignements que l'on vient de lire les nouveaux détails suivants :

Le sieur Delaunay, âgé de 63 ans, était veuf depuis plusieurs années et vivait seul.

Il passait pour riche et avoir beaucoup d'argent entre les mains. Ses meubles ont été fouillés, les titres de propriétés étaient à leur place, mais aucune valeur au porteur n'a été trouvée. Il est presque certain qu'il en possédait. On n'a pu réunir, épars dans les divers meubles, que 7 fr. 40.

L'infortuné Delaunay a été surpris par son assassin : le bonhomme était assis auprès d'une table, un petit verre à côté de lui ayant contenu de la liqueur de prunes ; sous la table, au pied d'une chaise, un verre semblable, ce qui laisse supposer qu'ils ont pu boire ensemble. Delaunay avait la main gauche dans la poche de son paletot, la main droite sur la cuisse. La mort a dû être instantanée et l'a surpris dans cette position. Ce n'est pas avec un fusil qu'il a été tué, mais avec un revolver de calibre 7. La balle a pénétré entre les deux yeux et est restée dans la tête ; l'extraction en a été faite par le docteur Suarez, des Rosiers.

On nous dit aussi que le vieillard avait un chien très-difficile et ne laissant approcher

n'étaient aussi laissé soigner.

Restait un fourgon plein de soldats et de sans-culottes blessés que le colonel La Patrie avait failli abandonner peu d'instants auparavant ; on y mit encore quelques blessés ennemis, et l'on fit des brancards pour ceux qui n'y purent trouver place ; les prisonniers Bleus, désarmés, devaient être chargés de les porter.

Lorsque ces préparatifs furent terminés, le prêtre récita les prières de la mort, et les Chouans s'inclinèrent tandis qu'on ensevelissait leurs ennemis.

Géranium était touché par cette cérémonie chrétienne, mais le colonel resta insensible. Il s'attendait à de justes représailles ; il pensait qu'Ermel ne ferait pas refermer la fosse de si tôt.

Cependant, contre son attente, elle fut recouverte de terre.

Les Blancs y plantèrent une petite croix de bois, qu'une croix de pierre remplaça par la suite, et que les habitants du pays appellent encore la Croix des Bleus.

XVII

## LE COLONEL LA PATRIE.

Quelque brave que l'on soit, on n'envisage pas froidement l'approche d'une mort comme celle qu'attendait le colonel La Patrie.

— Ah ! pensa-t-il en voyant refermer la fosse des Bleus, il paraît que M. de La Faugerais nous garde

pour la bonne bouche..... J'aurais autant aimé cependant en finir ici.

Un frisson parcourut les membres du ci-devant chevalier Du Genêt ; il fit son examen de conscience, tous les actes coupables de sa vie lui revinrent en mémoire ! — Dans son enfance, on lui avait appris que les âmes des justes s'élevaient vers les régions lumineuses d'une éternité de bonheur, tandis que celles des coupables descendent pour jamais dans les ténèbres du désespoir ; peut-être se rappela-t-il ses croyances d'autrefois. — Mais au moins l'aspect de ces bois sombres et silencieux, de ces Chouans agenouillés les armes à la main, de ces hommes dépouillés de tout, atteints dans leur pays, dans leurs familles, dans leurs affections les plus chères, dans leur culte, dans leur foi, produisit un effet terrible sur l'officier, dont la colonne révolutionnaire avait ravagé, massacré, incendié sans pitié, sans égards pour l'âge, pour le sexe, ni pour l'infortuné.

— Fusillé ! continua-t-il, non ! ils me réservent des tourments plus affreux... Je n'aurais pas dû me rendre, il fallait périr en combattant.

Et le colonel, gardé à vue par les gars de Saint-Ermel que commandait Jean du Givre, voyait les traces manifestes d'une fureur sauvage sur les figures des jeunes gens, orphelins pour la plupart depuis quelques heures. En effet, les Chouans avaient soif de vengeance ; ils comptaient bien que,

sur la parole d'Ermel, les Bleus seraient traités comme il convenait de les traiter.

— Nous irons à Rosven, se disaient-ils en breton les uns aux autres, nous ensevelirons nos morts, et puis on verra quel supplice méritent ces infâmes pillards, ces assassins, ces brigands !

En vain le prêtre avait prononcé des paroles de pardon ; les durs enfants de l'Armorique méditaient un de ces épouvantables holocaustes que les druides pratiquaient avant le christianisme.

Quelques-uns se souvenaient qu'il y a dans le bois de Rosven un dolmen de pierre où la forme d'un homme est creusée avec des rigoles destinées à laisser couler le sang. Les traditions barbares et les instincts les plus farouches s'unissaient en eux avec une douleur qui tenait du désespoir.

— Plus d'asile, plus de famille, plus de patrie, plus de maîtres ; le bonhomme était mort, Armand était semblable à un cadavre, Kerboze mutilé, Hilaire baigné dans son sang, M<sup>me</sup> Hilaire elle-même était frappée. Un tombereau est plein des plus braves enfants de Saint-Ermel, et les bois de Rosven jonchés de morts, M. Ermel reste seul, M. Ermel est un homme fort à la guerre !... il fera justice.

Ainsi pensaient encore les gars irrités, et leurs yeux menaçants s'arrêtaient tour à tour sur le colonel et sur les soldats prisonniers ; quant à Famine, il leur inspirait encore plus de dégoût que

de haine.

Le gros patriote, acroupi sur lui-même, livide d'une terreur inexprimable, hébété, stupide, tremblait convulsivement en poussant des cris étouffés qui n'avaient plus rien d'humain. Les corsaires s'en seraient bien amusés, car la peur ne trouve pas de pitié dans le cœur des matelots ; les corsaires auraient ri fort à leur aise et à ses dépens, si la gravité des tableaux qui les entouraient n'eût enchaîné leur insoucieuse gaieté, si le péril n'avait fait place à une sécurité lugubre, enfin s'ils n'avaient pas eux-mêmes essuyé de douloureuses pertes. Sur dix-sept, en comptant Piment et Arrache-Tout, ils n'étaient plus que neuf, dont plusieurs horriblement blessés.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

Mot d'un Harpagon de notre connaissance :

Il faisait assez froid, ce jour-là.

— Comment, lui dit un de ses amis, vous restez sans feu ?

— Oui ; et voici pourquoi : au temps où je faisais du feu, je ne pouvais mettre le pied dans la rue sans m'enrhumer aussitôt. Tandis que maintenant, je ne m'enrhume plus... que chez moi !

aucun étranger sans aboyer beaucoup: il n'a pas été entendu.

La justice, qui s'est transportée samedi aux Rosiers, y a passé la nuit, et a entendu un grand nombre de voisins de la victime et d'habitants du bourg. Il y a tout lieu d'espérer que le coupable ne tardera pas à être découvert.

### Ecole de cavalerie de Saumur.

LISTE des LIEUTENANTS qui vont suivre les cours de l'Ecole d'application de cavalerie à partir du 15 novembre.

#### OFFICIERS DE CAVALERIE.

Cuirassiers. — 1<sup>er</sup> régiment, MM. Bonne-mains; 2<sup>e</sup>, de Pariz de Pressy; 3<sup>e</sup>, Duvi-er; 4<sup>e</sup>, Mahot.

Dragons. — 3<sup>e</sup> régiment, MM. Champe-nois; 4<sup>e</sup>, de Brauer; 6<sup>e</sup>, Darget; 10<sup>e</sup>, Bou-chard; 12<sup>e</sup>, Chatelin; 13<sup>e</sup>, Dubois; 14<sup>e</sup>, Renard; 15<sup>e</sup>, de Grailly; 16<sup>e</sup>, Charles (Henri-Noël); 18<sup>e</sup>, Lambert; 21<sup>e</sup>, de Bre-mond d'Arz; 22<sup>e</sup>, David.

Chasseurs. — 1<sup>er</sup> régiment, MM. de Tre-veret; 5<sup>e</sup>, Martineau; 8<sup>e</sup>, Gadrat; 9<sup>e</sup>, Tous-saint; 12<sup>e</sup>, de Chamisso; 14<sup>e</sup>, Guérin; 16<sup>e</sup>, de Pousillat-Duplessis; 18<sup>e</sup>, de Valicourt.

Hussards. — 2<sup>e</sup> régiment, MM. Mony (porte étendard); 3<sup>e</sup>, de Cabrières; 4<sup>e</sup>, Thetard; 6<sup>e</sup>, Maitre; 9<sup>e</sup>, de Cassaigne de Beaufort de Miramon; 12<sup>e</sup>, Clavel.

Chasseurs d'Afrique. — 2<sup>e</sup> régiment, MM. Charles (Pierre-Louis-Paul); 3<sup>e</sup>, Versigny.

#### OFFICIERS D'ARTILLERIE.

1<sup>er</sup> régiment, MM. Pichot et Barie; 3<sup>e</sup>, Herqué; 4<sup>e</sup>, Monnier; 5<sup>e</sup>, Arnaud et Duval de Fraville; 6<sup>e</sup>, Boyer; 7<sup>e</sup>, Parreau et Jac-quot; 10<sup>e</sup>, Danion; 12<sup>e</sup>, Renaud; 15<sup>e</sup>, La-gneau; 17<sup>e</sup>, Bellanger; 19<sup>e</sup>, Billon; 20<sup>e</sup>, Balfourier et Vidal; 26<sup>e</sup>, Battet; 28<sup>e</sup>, Col-let et Germain; 29<sup>e</sup>, Sigeon; 32<sup>e</sup>, Spilleux; 33<sup>e</sup>, Souriau; 35<sup>e</sup>, Chastel, Beauchal (sous-lieutenant); 36<sup>e</sup>, Ruel et Matton; 38<sup>e</sup>, de Sarrazin (sous-lieutenant).

Pontonniers. — 1<sup>er</sup> régiment, MM. Verla-que; 2<sup>e</sup>, Civile.

Train des équipages. — 1<sup>er</sup> escadron, MM. Robert de Chevanne (sous-lieutenant); 15<sup>e</sup>, Gerbaud (sous-lieutenant); 16<sup>e</sup>, Allais (sous-lieutenant); 20<sup>e</sup>, Blassel (sous-lieutenant).

Cette liste comprend 65 noms; celle des sous-lieutenants de Saint-Cyr, que nous avons publiée samedi, en porte 81, soit un total de 146 officiers.

LISTE des AIDES VÉTÉRINAIRES STAGIAIRES qui vont suivre les cours de l'Ecole de cavalerie à partir du 15 novembre 1879.

#### MM.

Joyeux, Paul-Louis.  
Boulaud, Eugène-Louis.  
Bardet, Alphonse-Benjamin-Louis.  
Causse, Adolphe-Gaston.  
Bringard, Marie-Joseph-Paul.  
Cazimir, Pierre-Augustin.  
Pierçon, Nicolas-Léon.  
Chénot, Pierre-Napoléon.  
Boissé, Cosme-Henri.  
Girard, François-Stéphane.  
Monnot, Camille-Edouard.  
Mausis, Louis-Paul.  
Korper, Georges.  
Frichot, Louis-Hercule.  
Bacquoi, Alexandre-Oscar.  
Ferrand, Jean-Baptiste-Paul.  
Périer, Léon-Michel-Antoine.  
Brocheriou, René-Jean-Célestin.  
Griffault, Henri.  
Redon, Georges.  
Rodhain, Joseph-Ernest.  
Becignot, Théophile-Edme.  
Rousselot, François-Jules.  
Martin, Marie-Henri.  
Legendre, François-Honoré.  
Wachmar, Eugène-Joseph.  
Lasserre, Alexandre-Paul.  
Lahorde, Martin.  
Hopsomer, Emile-Henri-Joseph.  
Halma, Charles-Eugène.

#### L'HOMME-LOCOMOTIVE.

L'homme-locotive, M. Bargossi, vient d'arriver à Saumur, où il se propose de faire prochainement une course extraordinaire.

L'homme-locotive, comme nous l'avons déjà dit, a fait la course de Montpellier à Bordeaux en cinq jours, soit 600 kilomètres. Un pari de 3,000 fr. avait été engagé, et M. Bargossi l'a gagné. Il défie tout cheval de course de le battre.

### DOUÉ-LA-FONTAINE.

Le Conseil municipal de Doué a désigné, pour faire partie des commissions administratives des Hospices et du Bureau de bien-faisance, savoir:

Pour l'Hospice, M. Athanase Bineau et M. Bourbeau;

Pour le Bureau de bienfaisance, M. Péan, curé de Doué, et M. Edouard Lieutaud.

#### AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Nous lisons dans l'Espérance du peuple:

« Tandis que la majorité républicaine du Conseil municipal de Nantes refuse aux enfants des écoles congréganistes les fournitures classiques, un grand nombre d'enfants appartenant aux communes voisines viennent dans les écoles que la Mairie élève à nos frais, où tout leur est fourni gratuitement, l'instruction, les livres et les cahiers.

« A Saint-Paul, commune de Rezé, outre une école de Sœurs, existe une école de filles tenue par des maîtresses laïques dont tout le monde s'accorde à louer le mérite.

« Cette école est bien gratuite, mais le conseil municipal de Rezé, plus ménager de l'argent des contribuables que son voisin de Nantes, s'est toujours refusé à donner les fournitures.

« Que font les parents désireux d'obtenir ces fournitures sans bourse délier? Ils envoient leurs filles à l'école de la rue Petit-Pierre. Des enfants qui habitent fort loin sur la route des Sorinières passent devant l'école gratuite et laïque de leur commune, pour venir dans une commune voisine se faire instruire à nos frais.

« Doulon, Orvault et Chanlenay fournissent aussi un nombreux contingent aux écoles chères à nos municipaux et à nous aussi.

« Sur la route de Vannes, il y a également une école de filles gratuite et laïque; mais comme cette école ne jouit pas du privilège des fournitures, les petites filles d'Orvault la laissent de côté et viennent jusqu'à la rue Sarrazin.

« Ainsi, nous sommes obligés de payer l'instruction 1<sup>o</sup> de nos enfants, 2<sup>o</sup> des enfants qui fréquentent les écoles gratuites et 3<sup>o</sup> des enfants des autres communes que la municipalité admet au bénéfice de la gratuité.

« Oh! si pareil fait s'était produit pendant que les tyrans nous écrasaient sous leur joug!

« Ce qui eût été un crime sous la Monarchie est sans doute une vertu sous la République. »

#### Publications de mariage.

Jacques Réthoré, domestique, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Henriette Loison, domestique, de Saumur.

Eugène-Constantin Poette, employé, de Saumur, et Anne-Eugénie Mesnard, lingère, de Saint-Lambert-des-Levés.

Florent-Louis Revèche, coiffeur, et Marie-Pauline Cormeau, domestique, tous deux de Saumur.

William Escandes, camionneur, et Jeanne-Marie Roscouat, couturière, tous deux de Saumur.

Antoine Vassal, cavalier de manège, et Victoire Gaignard, sans profession, tous deux de Saumur.

Eugène Chucho, jardinier, et Marie Chemineau, lingère, tous deux de Saumur.

François-Alexandre Boiteau, cavalier de manège, et Emilie-Marguerite Grignon, lingère, tous deux de Saumur.

Louis Perreau, jardinier, et Florence-Alexandrine Favreau, domestique, tous deux de Saumur.

Charles-Emile Thouret, peintre, et Léonie-Eugénie Fazi, couturière, tous deux de Saumur.

### Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

LUNDI 10 novembre 1879.

Avec le concours de M. CHAVANNES.

### LE MARQUIS DE VILLEMÉR

Pièce en 4 actes, de George Sand.

M. CHAVANNES remplira le rôle du duc d'Aléria.

Distribution. — Le duc d'Aléria, M. Chavannes; le marquis de Villemér, M. Asch; le baron Dunières, M. Letellier; Pierre, M. Leprieux; Benoît, M. Ludovic; la marquise de Villemér, M<sup>lle</sup> Hemme; Caroline de Saint-Genève, M<sup>lle</sup> Mass; Diane de Saintraillies, M<sup>lle</sup> Vernhes; la baronne d'Arglade, M<sup>lle</sup> Doherlin.

Bureaux à 7 h. 1/2, rideau à 8 h.

### Faits divers.

Un cordonnier faux-monnaieur. — Le 4 courant, le nommé Alexis Garnier, cordonnier à Cardroc, a été arrêté à Bécherel (Ille-et-Vilaine), au moment où il cherchait à émettre des pièces de 5 fr. fausses à l'effigie de Léopold II, roi des Belges. A l'instant de son arrestation, à l'auberge tenue par le sieur Paigné, l'inculpé chercha à faire disparaître seize de ces pièces fausses en les cachant dans un pot de fleurs. Fouillé aussitôt, il fut trouvé encore nanti de six pièces également fausses, une paire de tenailles, une pierre à aiguiser, deux couteaux, etc. Garnier a déjà été condamné, il y a une douzaine d'années, pour le même fait. C'est donc un faux-monnaieur incorrigible.

Le plus curieux exemple actuel de longévité est celui de Michel Solis, dont M. Louis Figuière a fait connaître l'existence, et qui vient d'atteindre à un âge qu'on estime supérieur à 160 ans.

Solis, l'homme le plus vieux du monde, est un métis de Bogota, dans la République de San Salvador. Il vit d'une façon régulière et il attribue son extraordinaire vieillesse à sa sobriété.

« Je ne mange qu'une fois par jour, a-t-il dit récemment au docteur Hermandès, qui est allé le visiter, mais je ne mange que des aliments nourrissants. Mon repas dure une demi-heure. Je jeûne le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois, et ce jour-là, je bois autant d'eau que j'en puis supporter. Voilà mon secret. »

Pour ceux que leur profession oblige à parler beaucoup: avocats, professeurs, orateurs, prédicateurs, quoi de plus désagréable qu'un mal de gorge, un rhume, ou restant de bronchite? On emploie à profusion, mais sans grand résultat, chacun le sait, une série de pâtes, sirops, tisanes, etc., qui, le plus souvent, laissent la maladie suivre tranquillement son cours. Il n'y a guère que le goudron qui puisse apporter un soulagement rapide, on peut dire presque instantané quand il est pris à dose suffisante. Pour obtenir ce résultat, il convient de prendre à chaque repas quatre à six capsules de goudron de Guyot.

Le flacon, du prix de 2 fr. 50, contenant 60 capsules, ce mode de traitement revient donc à quelques centimes par jour, et l'on peut affirmer que sur dix personnes qui l'ont essayé, il y en a neuf qui s'en tiennent à cette médication.

Les capsules de goudron de Guyot, en raison de leur succès qui grandit chaque jour, ont suscité de nombreuses imitations. M. Guyot ne peut garantir que les flacons qui portent sa signature imprimée en trois couleurs. (16)

### LA RENTE FONCIÈRE

PARISIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25 MILLIONS DE FRANCS

Statuts déposés chez M<sup>r</sup> PRUDHOMME, notaire à Paris.

Siège social provisoire: 7, rue Chauchat, à Paris

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: M. le baron HAUSSMANN, G. \*, Député, ancien Préfet de la Seine.

MM. de BELLONNET, \*, ancien ministre plénipotentiaire;

BOURDAIS, O. \*, vice-président de la Société des Ingénieurs civils, architecte;

CAMILLE DOLLFUS, O. \*, ancien Député;

MARTENOT, sénateur, président de la Caisse générale de co-assurances et de réassurances;

de MOLNARI, membre correspondant de l'Institut;

VERNHETTE, \*, ancien préfet, administrateur de la Compagnie du chemin de fer de Bône à Guelma;

de WERBROUCK, président du Conseil d'administration de la Banque Parisienne.

#### SOUSCRIPTION

A 100,000 actions nouvelles de 500 fr.

Prix d'émission: 625 francs

25 francs, en souscrivant;

100 — à la répartition;

125 — le 15 janvier 1880, contre la

remise d'un titre définitif libéré d'un quart.

Les 125 francs formant le second quart seront

exigibles le 15 avril 1880. — Après ce versement,

l'Assemblée générale sera appelée à autoriser

la conversion des actions nominatives en actions

au porteur.

Les 250 francs restant à verser seront appelés,

s'il y a lieu, par décision du Conseil.

Les 125 francs par action demandés en sus

du prix nominal de 500 francs seront, après le

prélèvement des frais d'émission et l'attribution

statutaire du quart du surplus net aux fondateurs

ou à leurs ayants droit, acquis à la réserve spéciale

créée par l'article 10 des statuts. Le capital de cette

réserve ne pourra faire l'objet d'aucune répartition et devra être affecté, comme le fonds social même, aux emplois limités par l'article 6. Le produit servira notamment, s'il en est besoin, à garantir aux actions une première distribution de dividende jusqu'à concurrence de 5 0/0 du capital versé, conformément à l'article 57.

Les titulaires des 50,000 actions représentant le capital originaire de la Société sont admis à prendre, par préférence, 25,000 titres de la présente émission, à raison de 1 action nouvelle pour 2 actions anciennes.

Ce droit de préférence devra être exercé avant la clôture de la souscription, et les actions anciennes, pour lesquelles il aura été réclamé, seront frappées d'une estampille.

La Rente Foncière a commencé ses opérations par l'achat du Grand-Hôtel et de ses annexes, c'est-à-dire d'immeubles d'une importance capitale.

Le Crédit Foncier s'est engagé à faire des prêts à la Rente Foncière, sans commission, jusqu'à concurrence de deux cents millions de francs, à un taux d'intérêt supérieur de 50 c. seulement au taux d'intérêt le plus favorable qui sera à la charge du Crédit Foncier pour le service de ses obligations foncières.

#### SOUSCRIPTION PUBLIQUE:

Le Mercredi 12 Novembre 1879

A la Rente Foncière, 7, rue Chauchat, aux caisses de la BANQUE PARISIENNE, chargée des services de fonds et de titres de la Société; Au CRÉDIT FONCIER DE FRANCE, 19, rue Neuve-des-Capucines.

Dès à présent, on peut souscrire par correspondance ou directement.

L'admission à la cote officielle sera demandée.

#### LA PROVINCIALE.

Incendie — Chômage — Accidents.

L'émission publique ouverte par cette compagnie pour élever son capital à dix millions de francs est accueillie avec la plus grande faveur. Chacun comprend l'excellence de ce placement, d'autant mieux que les tourmentes du marché financier n'ont en rien attaqué la solidité des titres d'assurances. La clôture est donc prochaine.

Rappelons que les actions sont offertes à 575 fr. libérées d'un quart, qu'elles donnent droit à 4 0/0 d'intérêt sur ce quart, à 65 0/0 dans les bénéfices et qu'on ne verse que 100 fr. en souscrivant et 100 fr. sur l'avis de la Compagnie.

On souscrit, à Paris

1<sup>o</sup> Au Siège social, 13, rue Grange-Batelière;

2<sup>o</sup> Chez MM. Bouvier frères, 14, place du

Havre, et dans leurs succursales;

3<sup>o</sup> A la cote de la Bourse et de la Banque, 38,

rue Notre-Dame des Victoires;

4<sup>o</sup> A la Banque de Paris et de Bretagne, 27,

rue de la Chaussée-d'Antin, et dans toutes les succursales du PETIT FINANCIER;

Et, dans les départements, chez les Banquiers et Agents de la Société.

Salernes, 15 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix,

Je profite de l'occasion d'un messenger de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvue à présent au renouvellement du sang, je vous prie de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messenger, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui grâce à votre Elixir, je me trouve Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévouée,

Dame BERNARD, accoucheuse,

à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

#### Médecine

I. Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet). — La boîte: 2 fr. 50.

II. Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc. — Faire usage des PASTILLES et des Poudres de PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 5 fr.

III. Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses. — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, fébrifuge, antinerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il

